

SARL ASL ELECTRICITE
31 R DE L'EPINETTE
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél : +33 3 20 04 08 55
Capital : 7 700,00 Euros
SIRET : 45189913200026
N/Id CEE : FR91451899132
e-mail : ASLELECTRICITE@GMAIL.COM

VACHERAND IMMOBILIER
ALBA LESQUIN
6 GRAND PLACE
59270 BAILLEUL

Devis N°	Date	Client
25-06-043	24/06/2025	VA99154

Tél: 03 28 44 00 40

Gsm: 06 68 09 27 59

Adresse de chantier: 4 RUE SIMONE DE BEAUVOIR 59810 LESQUIN

Désignation	Quantité	P.U. HT	Montant HT
Fourniture et pose d'un décompteur sur l'alimentation électrique de l'ascenseur. Remplacement des éclairages du palier du 2ème étages les éclairages existant seront entreposé dans le local technique de la copropriété.			
Compteur d'énergie iME3110 triphasé 63A ref:A9MEM3110	1,000	598,00	598,00
Coffret de distribution 13 Modules	1,000	54,56	54,56
hublot SECURLITE VOILA Led 1200lm à detection	9,000	63,00	567,00
FORFAIT PETITES FOURNITURES DIVERSES	1,000	50,00	50,00
FORFAIT DEPLACEMENT MAIN D'ŒUVRE	1,000	500,00	500,00

Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA
4	1 769,56	10,00	176,96

Total HT	1 769,56
Net HT	1 769,56
Total TVA	176,96
Total TTC	1 946,52
NET A PAYER	1 946,52

« Je certifie que les conditions d'application du taux réduit de la TVA sont remplies en ce que les travaux sont effectués dans des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans, ne répondent pas aux conditions d'exclusion prévues par les textes, sont affectés ou destinés à être affectés à l'habitation à l'issue des travaux et portent sur des travaux éligibles »

Durée de validité de l'offre 30 jours

Bon pour accord :

Le :

En cas d'accord, merci de bien vouloir nous retourner un exemplaire du devis signé et daté par vos soins avec la mention– **BON POUR ACCORD** et parapher chaque page de tous les documents joints et accompagné d'un **chèque d'acompte de 30%** du total net à payer
Pénalités de retard (taux annuel) : 10,00% - Escompte pour paiement anticipé (taux mensuel) : 1,50%
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40,00 €
RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).